

ANNEE 1968.

ications:

AL 1
1

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

4

FAEP2 VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;

10 VU le Décret n°22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du
G 3 Gouvernement Provisoire;

1 VU le Décret n°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les
Stat.2 services rattachés à la Présidence de la République et fi-
ANC. 1 xant les attributions des Membres du Gouvernement;

6 VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
2 emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée
2 la discrétion du Gouvernement;

1 VU la Loi n°64-17 du 11 Août 1964 sur l'Organisation Municipale

1 VU le Décret n°351/PR/MIS du 13 Octobre 1967, portant nomina-
4 tion de M. Nestor ZINFLOU en qualité de Délégué du Gouverne-
1 ment, Chef de l'Administration Urbaine d'Abomey;

1 VU le Décret n°227/PR-SGG du 6 Juillet 1967, portant nomination
MEY 1 de M. Robert GUEDOU en qualité de Sous-Préfet de Kétou;

SES 2 SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et
de la Sécurité,

DECRETE :

Article 1er.- M. Robert GUEDOU, précédemment Sous-Préfet de KETOU, est
Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine d'ABOMEY
emplacement de M. Nestor ZINFLOU, remis à la disposition du Ministère
Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date
prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la
Republique du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 17 Avril 1968

Le Président de la République:
Chef du Gouvernement Provisoire,

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.-

Le Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE.-

Le Ministre des Finances, des Affai-
res Economiques et du Plan,

Le Ministre des Affaires
Intérieures et de la Sécurité,